

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE MOLSHEIM

VU le Code de la Santé Publique, en particulier l'art. L 6143-7,

VU l'avis du directoire,

Arrête les tarifs 2021 comme suit :

1. Restauration

1.1 du personnel de l'établissement

- déjeuner	4,70 euros
- dîner.....	4,70 euros
- stagiaires, élèves, étudiants	4,70 euros
- stagiaires formation continue (base de remboursement ANFH)	15,25 euros

1.2 des accompagnants ou «extérieurs»

- déjeuner ou dîner (dimanches jours fériés)	13,50 euros
- déjeuner ou dîner (jours ouvrables)	9,50 euros

1.3 - bouteille d'eau minérale (1,5 l) 0,50 euros

- bouteille d'eau minérale gazeuse (0,5 l)	0,60 euros
- limonade (1,25 l)	1,00 euros

2. Location de salle (y compris Forum)

- demi-journée	80,00 euros
- journée / soirée	130,00 euros
- bureau Saint-Jean / mois	200,00 euros

3. Photocopies

- la photocopie N/B A4	0,18 euros
- la photocopie couleur A4	0,50 euros

4. Téléphone

Le montant des communications est facturé sur la base des consommations réelles et au tarif Opérateur avec perception d'un forfait minimum de 10 euros comprenant l'ouverture de la ligne et la mise à disposition du téléphone.

5. Tarif régime particulier - chambre individuelle en SSR 45,00 euros / jour

6. Chambre mortuaire - dépôt de corps 47,00 euros / jour

7. Traitement du linge

- marquage initial à l'admission	58,00 euros
- marquage renouvelé	21,00 euros / an

8. Garde meuble 12,00 euros / jour

Molsheim, le 29 décembre 2020
 Le Directeur,
 P. DUMOULIN

